

INFO TRANSPORT ADAPTÉ



DÉCEMBRE 2016

Nouvelles

Tarifs 2017

Les nouveaux tarifs qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 sont :

	INTERNE		EXTERNE (Montréal jusqu'à autoroute 25)	
	Comptant	Laissez-passer	Comptant	Laissez-passer
Régulier	2,80 \$	56,00 \$	4,55 \$	112,00 \$
Réduit	1,80 \$	37,00 \$	2,80 \$	68,25 \$
65 ans et +	gratuit	gratuit	2,80 \$	68,25 \$

Les tarifs pour les déplacements hors-territoire varient selon l'endroit où vous voulez aller et correspondent à la somme des tarifs locaux impliqués pour se rendre à la destination.

Nous vous rappelons que le paiement du laissez-passer mensuel ou sur la carte OPUS doit être effectué avant le 30 ou le 31 du mois précédent. En cas de non respect des délais prescrits, les montants des passages effectués avant la réception du chèque ou du numéro de la carte OPUS seront exigés.



Horaire du Centre de réservation durant la période des Fêtes

Notez que tous les horaires réguliers, à l'exception des rendez-vous médicaux, seront annulés du 24 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement. Si vous voulez conserver votre horaire régulier durant cette période, vous devez communiquer avec nous pour nous aviser.

Voici l'horaire du Centre de réservation durant la période des Fêtes :

Lundi 26 décembre	fermé
Mardi 27 décembre	fermé
Mercredi 28 décembre	Ouvert 8 h 30 à 12h et 13 h à 16 h 30
Jeudi 29 décembre	Ouvert 8 h 30 à 12h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 30 décembre	fermé
Lundi 2 janvier	fermé

RÉSERVEZ AU PLUS TARD :

- Jeudi 22 décembre 2016 avant midi pour vos déplacements requis du 23 au 28 décembre 2016 inclusivement.
- Jeudi 29 décembre 2016 avant midi pour vos déplacements requis du 30 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.
- Si vous souhaitez vous déplacer à l'extérieur du territoire de la MRC L'Assomption, vous devez nous contacter au plus tard le mercredi 21 décembre 2016 et le mercredi 28 décembre 2016.

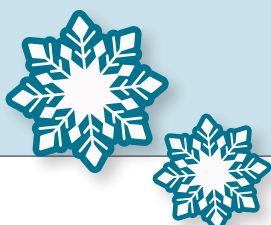
L'horaire normal reprendra à compter du mardi 3 janvier 2017.

Soyez prévoyants et faites vos demandes de déplacements pour la période des Fêtes dès maintenant !

Déplacements hors-territoire

Nous vous rappelons qu'il est possible de se déplacer vers les municipalités du territoire du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) du 15 décembre 2016 au 15 janvier 2017 inclusivement. Ces déplacements sont conditionnels à la disponibilité des ressources et à l'offre de service des municipalités de destination.

Les déplacements sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) sont aussi offerts en fonction de l'offre de service de la municipalité de destination.



Rappels



Déneigement et sécurité des lieux d'embarquement et débarquement

Nous vous rappelons que l'hiver, il est de votre responsabilité de vous assurer que l'accès à votre domicile est déneigé et déglacé. Vous devez aussi vous assurer que les accès sont dégagés à l'endroit où vous allez. Si vous constatez qu'il y a un problème avec l'accès, vous devez annuler votre déplacement le plus tôt possible afin d'éviter que le conducteur ne se rende sur place inutilement sinon la pénalité prévue sera appliquée.

Lors d'une tempête de neige

Lors d'une tempête de neige ou de verglas, les déplacements sont difficiles pour tout le monde. Ces jours-là, il est plus sécuritaire de sortir uniquement si c'est très important. Si vous décidez de rester à la maison, n'oubliez pas de nous appeler pour annuler vos déplacements.

Il est possible que les conditions météo obligent le service de transport adapté à interrompre le service; la décision sera toujours motivée par la prudence et sera prise le plus tôt possible. Notez que nous ne vous appellerons pas, veuillez communiquer avec le Centre de réservation pour vérifier l'état de la situation.

Informations personnelles

Il est important de nous aviser rapidement de tout changement concernant vos informations personnelles telles que l'aide à la mobilité, numéro de téléphone, personne à contacter en cas d'urgence, etc.

Heures de départ

Lorsque vous réservez un déplacement, la préposée vous dit vers quelle heure on passera vous prendre. Notez bien cette heure pour vous en rappeler. Si nous devons devancer de plus de 5 minutes ou retarder de plus de 15 minutes, nous vous rappellerons la veille du déplacement, sinon nous ne vous rappellerons pas. Nous vous demandons de vous préparer à compter de 5 minutes avant l'heure mentionné afin d'être prêt au moment où le véhicule se présentera pour vous embarquer.



Annulations tardives et absences

Nous vous rappelons que vous devez annuler le plus rapidement possible les déplacements que vous ne comptez pas utiliser. Une pénalité est appliquée lorsque vous annulez à moins d'une heure d'avis.

Où et quand effectuer vos demandes de déplacement

Nous vous rappelons que vous devez contacter le Centre de réservation au 450 470-8726 durant les heures suivantes pour déposer une demande de déplacement:

→ Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

→ Vendredi : 8 h à 12 h

En dehors de ces heures, vous pouvez appeler uniquement pour signaler un retard ou annuler un déplacement, aucune réservation ne sera acceptée.

Vous pouvez aussi effectuer vos demandes de déplacement par internet en allant au www.gortcr.info, cliquez sur Transport adapté et ensuite sur Réservation en ligne. Ces demandes sont traitées durant les heures d'ouverture mentionnées ci-avant et doivent respecter les délais prévus.

Le tableau suivant présente le délai maximum pour effectuer vos demandes de déplacements :

	DÉPLACEMENT LOCAL	DÉPLACEMENT HORS TERRITOIRE
Jour du déplacement	Demande faite avant	Demande faite avant
Lundi	jeudi 12 h	mercredi 16 h 30
Mardi	lundi 12 h	jeudi 16 h 30
Mercredi	mardi 12 h	lundi 12 h
Jeudi	mercredi 12 h	mardi 12 h
Vendredi	jeudi 12 h	mercredi 12 h
Samedi	jeudi 12 h	mercredi 16 h 30
Dimanche	jeudi 12 h	mercredi 16 h 30



Le personnel du service de transport adapté du RTCR de la MRC de L'Assomption vous souhaite de passer de Joyeuses Fêtes !

